

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

DÉCISION

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse, en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation, notamment ses articles 3 et 5,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés membres du jury de l'Épreuve d'Aptitude Technique (EAT) phase d'admission session avril 2026 organisée Centre d'examen : PESMD BORDEAUX, NOUVELLE-AQUITAINE

a) JURY CLASSIQUE, le 19 avril 2026

M. David MATI Présidence,
Mme Aurélia CHAEFER, CA
M. Jérôme CHRÉTIEN PQ.

b) JURY CONTEMPORAIN, du 14 au 18 avril 2026

Mme Sophie CHADEFAUX, Présidence,
Mme Élisabeth SCHWARTZ, CA
M. Loïc SALLIOT, AC.

c) JURY JAZZ, du 10 au 14 avril 2026

M. James CARLES, Présidence
Mme Daisy MIOTELLO, AC
Mme Amandine ABATI-ROCHAIS, CA

Article 2 :

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le 8 avril 2026

Pour la Directrice générale de la démocratie
culturelle, des enseignements et de la recherche et
par délégation

Anne NOUGUIER

Adjointe au Sous-directeur des enseignements
spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la
recherche de la création artistique